



Journal Syndical 2018-2019

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'exécutif du SPSS tient à souligner le travail indispensable que chaque membre du personnel de soutien effectue à tous les niveaux de notre système scolaire. Il ne faut pas oublier que l'éducation c'est aussi nous!

Nous souhaitons que cette nouvelle année vous apporte une parfaite santé à vous et vos proches, de la prospérité et de la passion dans vos activités ainsi que de la bienveillance autour de vous durant toute l'année!



Annie pour l'équipe syndicale



Politique de suspension des cours et de fermeture des établissements en cas de force majeure (DG-03)

Lors de **suspension des cours**, le personnel de soutien est requis à son travail.

Nous vous rappelons que votre supérieur doit vous informer à l'avance des modalités à suivre quant à l'horaire, les tâches et même le lieu de travail de ces journées. Il est nécessaire que chaque membre du personnel de soutien en prenne connaissance afin d'appliquer la procédure adéquate, lorsqu'une de ces journées de suspension de cours se présentera.



Lors de **fermeture des établissements**, le personnel n'est pas requis de se présenter, à moins de situations particulières.

Congé sans traitement ou vacances en cours d'année scolaire

Vous souhaitez partir en voyage pendant l'année scolaire? Vous devrez peut-être modifier votre façon de planifier celui-ci.

La commission scolaire nous a avisés qu'elle est présentement touchée par une pénurie de personnel. L'effet de cette pénurie se fera sentir sur tout le personnel en place. Vous pourriez voir une demande d'absence, pour congé sans traitement ou vacances, refusée faute de remplaçant(e). Pour cette même raison, il est impossible pour la CSBE de répondre immédiatement à une demande de congé sans traitement pour le futur.

Voici quelques suggestions en prévision de votre voyage :

- ◆ le prévoir pendant le congé des fêtes;
- ◆ faire l'achat de celui-ci à la dernière minute;
- ◆ le prévoir dans une période où vous n'avez pas à être remplacé, par exemple la semaine de relâche.

Dans tous les cas, vous devez avoir l'autorisation de votre supérieur avant de vous absenter de votre travail.

Selon la CSBE, si vous vous absentez sans autorisation vous pourriez être passible de sanctions disciplinaires, car cela serait considéré comme une absence non autorisée.

Journée nationale du personnel de soutien

Tout près de 150 personnes ont participé à l'activité organisée dans le cadre de la « Journée nationale du personnel de soutien ». L'événement s'est tenu le 27 septembre dernier à Beauceville.

De l'animation, du plaisir, un moment pour partager et échanger et plusieurs prix de présence ont été tirés.

Merci au comité organisateur composé de mesdames Annie Boily, Carole Cyr et Marie-Claude Rodrigue.

Nous aimerions également faire une mention spéciale à chacun de nos commanditaires qui ont fait de cette soirée une réussite!

Les voici :

- Cynthia I. Morin, conseillère Épicure
- Danielle Rodrigue, conseillère Partylite
- Élaine Poulin, Massothérapie Harmonie
- Équipement de bureau Demers
- Fédération du personnel de soutien scolaire
- Fonds FTQ / CSQ
- Isabelle Vachon conseillère Tupperware
- Les Amants de la scène
- Les protections RésAut / CSQ
- Ovascène
- Restaurant la Vieille Tablée

Merci sincèrement à chacune et chacun des participants! Vous avez fait de cette soirée un franc succès!



Liste des agentes et agents de liaison substitués			
Lieu de travail	Substitut	Lieu de travail	Substitut
Atelier Fortier	Mario Gagné	École la Découverte	Guylaine Gravel
École Barabé-Drouin	Hélène Bolduc	École Lacroix	Guylaine Poulin
École des Deux-Rives	Cindy Nadeau	École Monseigneur-Fortier	Mireille Roy
École Dionne	Christine Longchamps	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Marie-Claude Rodrigue
École l'Arc-en-Ciel (St-Narcisse)	Mélanie Lessard	Polyvalente des Abénaquis	Pier-Anne Vachon
École l'Étincelle de Sainte-Marguerite	Estelle Mercier		



Infolettre

En vous inscrivant à l'infolettre de votre syndicat, vous aurez l'opportunité de recevoir la documentation à caractère exceptionnel ou urgent par courriel avant de la recevoir dans votre établissement. À l'occasion, vous recevrez également de l'information privilégiée.



Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire disponible directement sur notre site au <http://www.spss.lacsq.org>, onglet « Infolettre ».

Afin que votre inscription soit valide, **il est nécessaire d'indiquer une adresse courriel autre** que celle de la CSBE.

Agenda

Novembre :

- 6 : Exécutif
- 7 et 8 : Conseil fédéral de négociation / Formation
- 13 : Comité de relations de travail
- 20 : Rencontre de vis-à-vis à la CSBE
- 22 : Forum des ouvriers manuels
- 27 : Exécutif et soirée/rencontre consultation
- 28 au 30 : Conseil général de négociations

Petit oubli d'octobre: Le comité des jeunes s'est réuni le 11

octobre 2018



Représentantes et représentants aux différents comités

Comité des concierges	Michel Fortin, Mario Lemieux et Claude Jr. Poulin
Comité des finances	Christiane Bélanger, Mireille Roy et Olivier Vachon — Substitut: Marie-Claude Rodrigue
Comité des jeunes	Audrey-Ann Gagné Côté, Caroline C. Morin et Marie-Josée Paquette— Substitut: Marie-Pier Turcotte
Comité des statuts et règlements	Michel Fortin, Guylaine Gravel, Mireille Roy Substitut: Linda Cyr
Comité du plan d'engagement vers la réussite	Annie Boily et Eve Deguise
Comité EHDA	Caroline Lapierre et Johanne Veilleux
Comité RAM	Marie-Claude Rodrigue et Marie-Josée Paquette Substitut: Julie Hébert
Comité paritaire de relations de travail à la CSBE	Annie Boily, Denis Picard et Nancy Proulx
Comité «Santé et mieux être»	Renée Arsenault et Michel Fortin
Présidence d'élection	Guylaine Gravel



Nouveautés à nos arrangements locaux et matières locales

Lors du comité de relations de travail du 13 novembre dernier, nous avons signé 3 ententes avec la commission scolaire. Celles-ci seront incluses dans nos arrangements locaux.

Premièrement, nous avons procédé au renouvellement de l'entente qui fixe les délais de récupération de l'employeur ou de remboursement aux membres salariés à 12 mois.

Les 2 autres ententes sont des améliorations qui viendront bonifier notre entente locale :

Nous nous sommes entendus pour qu'une ou un salarié à qui il est exigé par affichage d'utiliser son véhicule pourra se faire rembourser jusqu'à 200 \$ par année

pour la surprime d'assurance auto (classe affaires). La commission scolaire rétroagira pour les surprimes de l'année 2018-2019. Si c'est votre cas, assurez-vous de faire une demande de correction. Quant aux membres salariés à qui il est demandé d'utiliser son véhicule de façon occasionnelle, le montant maximum de remboursement demeure à 125 \$ annuellement.

À l'étape 4 de l'affectation des services directs aux élèves, l'exigence «augmentation d'au moins 5 heures de travail par semaine», pour obtenir un remplacement à cette étape, disparaît. Le deuxième tour (remplacement du remplacement) sera toujours permis sans égard au nombre d'heures. Le délai de 10 semaines de surcroît avant abolition demeure.



Annie Boily

Denis Picard

Nancy Proulx

Marie-Josée Paquette

Michel Fortin



Site internet:

Courriers électroniques:

<http://www.spss.lacsq.org>
presidence.spss@globetrotter.net
vicepresidence.spss@globetrotter.net
tres.spss@globetrotter.net
spss@globetrotter.net

L'éducation
c'est aussi
NOUS